

East Belgium Karting Center REGLEMENT *COURSE de 2 HEURES*

ARTICLE 1 : Lieu de l'épreuve

Grüfflingen, Gewerbezone Schirm 59
4791 Burg Reuland
Belgique

ARTICLE 2 : Définition générale de la course (course SWS - Eastkart ASBL)

Il s'agit d'une **course de 2 heures** avec le statut de course amateur. **Le nombre de pilotes par équipe est limité à un maximum de 4.** L'âge minimum est de 12 ans et la taille minimum est de 1,40 mètre. **Le pilote et son kart sont pesés à chaque passage dans les box. Le poids du pilote doit être de 85 kg.**

ARTICLE 3 : frais de participation

Les frais d'inscription s'élèvent à 98 € par kart. Ce montant comprend l'utilisation du kart, le carburant ainsi que l'infrastructure, y compris la piste de course. Le montant total est à payer lors de la réservation et doit être versé sur le compte suivant: **BEL IBAN BNP: BE71 0017 4727 7669 BIC: GEBABEBB.** Comme communication, veuillez indiquer : **2h Race & le nom de l'équipe et le numéro de téléphone.**

ARTICLE 4 : Equipement pilote / Chef d'équipe

Le port d'une **combinaison de karting** est obligatoire pendant la course. Celle-ci peut être louée auprès de l'organisateur pour 3 €. Un **casque** est également obligatoire. Celui-ci peut également être loué auprès de l'organisateur, mais dans ce cas, une cagoule doit également être portée. Disponible au prix de 3 euros. Des **chaussures montantes**, par exemple des chaussures de sport, sont obligatoires. En cas de non-respect de ce règlement, le pilote sera appelé au box pour se vêtir correctement.

ARTICLE 5 : Kart / Moteurs/ Chassis

Toute intervention sur les karts pendant la course d'endurance est interdite. Seuls les techniciens sont autorisés à intervenir sur les karts. Première infraction constatée : **EXCLUSION DE LA COURSE.**

ARTICLE 6 : Horaire

Mercredi: 05/06/2024

19:00: Arrive et check-in des pilotes

19:30: Qualify 20'

19:45: Start

22:15: Podium

ARTICLE 7 : Panne / Phase jaune / Kart-remorquage

En cas de problème mécanique, un kart de remplacement est mis à la disposition de l'équipe. Si la panne ou le dommage a été causé par le pilote, il doit attendre la remise en état du kart. Si une panne survient sur le circuit, le pilote reste assis dans le kart jusqu'à ce que le kart de dépannage (signalé par un drapeau jaune) arrive et le pousse jusqu'au garage.

Le kart de dépannage ne peut être dépassé sous le feu orange que si son pilote a fait signe de le faire. Chaque pilote doit réduire sa vitesse à l'endroit dangereux lorsque le feu est orange. Pendant la phase jaune, les concurrents ne doivent pas se dépasser mutuellement ! Après l'extinction du feu orange, la course est à nouveau libre.

ARTICLE 8 : Arrêt aux boxes / changements / changement de kart / faire le plein

Entre la 35e et la 55e minute de course, 1 arrêt obligatoire doit être effectué, un changement de pilote peut également avoir lieu à ce moment-là. Le nouveau pilote doit attendre que son coéquipier arrive au nouveau kart et appuie sur le "buzzer", mais il peut déjà y mettre des poids (si nécessaire).

Le pilote qui quitte les stands après l'arrêt doit rester à l'extrême droite jusqu'à ce qu'il ait dépassé l'écran.

ARTIKEL 9 : Temps de parcours

Le dirigeant de la course peut à tout moment retirer un pilote de la course s'il se fait remarquer par une conduite déconcentrée / dangereuse. Dans le cas contraire, les chefs d'équipe sont responsables du changement de pilote. La durée minimale d'un trajet est de 10 minutes et la durée maximale d'un trajet est de 105 minutes par pilote.

ARTICLE 10 : Discipline de course

Tout participant inscrit à l'épreuve de karting de 2 heures doit se conformer sans exception au présent règlement. Il doit respecter le règlement sportif, les drapeaux qui lui sont présentés pendant la course ainsi que les ordres de la direction de course. Un "comportement exemplaire" est exigé de tous les coureurs sur l'ensemble du circuit.

Tout accrochage "auto-infligé" peut entraîner une pénalité, parfois même une exclusion de la course. Si l'organisateur, seul juge en la matière, constate un comportement antisportif d'un ou plusieurs pilotes, les pénalités seront appliquées sans aucune possibilité de recours.

ARTICLE 11 : Classement général

Le nombre de tours effectués déterminera le classement général de la course. Toutefois, c'est le classement effectué par ordinateur qui fait foi ! Le résultat final ne sera communiqué qu'après contrôle d'éventuelles infractions à la course.

CATALOGUE DES PÉNALITÉS

- À chaque entrée ou sortie de la voie des boxes, le kart est pesé avec le pilote : Non-respect : 30 secondes de pénalité.
- Si le poids n'atteint pas 85 kg (tolérance de 0g), pénalité immédiate de 2 tours par kg.
- Toute intervention sur les moteurs est interdite. Le kart ne doit jamais être poussé par le pilote. En cas de non-respect, une pénalité de 30 secondes sera infligée à l'équipe.
- En cas de non-respect du temps de conduite minimum ou maximum, une pénalité de 3 tours par minute est infligée !
- En cas de non-respect du nombre d'arrêts obligatoires, une pénalité de 5 tours (par arrêt manquant) sera ajoutée !
- En cas de conduite déloyale (à la discrétion du commissaire de course), il y aura un drapeau noir et blanc. Celui-ci est d'au moins 5 secondes.
- En cas d'infraction plus grave (pousser brutalement un kart hors de la piste, le dépasser lors d'une phase jaune), une pénalité est immédiatement infligée. Celle-ci peut être déterminée par le directeur de course lui-même. La pénalité minimale est de 10 secondes.
- Les pénalités en cas de drapeau noir sont déterminées par le directeur de course.
- Lors du ravitaillement en carburant, aucun membre de l'équipe ne doit se trouver dans la zone de ravitaillement, sinon une pénalité de 10 secondes est infligée.
- A chaque entrée et sortie de la voie des stands, il faut s'arrêter avant le marquage de l'arrêt et appuyer sur le buzzer. Dans le cas contraire, l'arrêt au stand ne compte pas.

- Le changement de pilote ne peut se faire qu'à l'endroit indiqué - sinon, il y a une pénalité de 30 secondes.
- Si la sortie des stands se fait sous un feu rouge, il y a une pénalité d'un tour.

EAST BELGIUM KARTING CLUB ASBL

TEL. 0032 / (0)80 329 301

E-MAIL: info@actioncenter.be // www.actioncenter.be

Nous, c'est-à-dire l'EAST BELGIUM KARTING CLUB ASBL, déclinons toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit, de vol ou d'autres dommages. Par votre signature, vous déclarez respecter les conditions de karting que nous avons établies et vous vous rendez responsable de tout dommage personnel ou que vous pourriez causer à autrui.

(Section à remettre à la direction le jour de la course) Pour les jeunes de moins de 18 ans, la signature des parents ou du tuteur légal est nécessaire.

Signature

Date

« Lu et approuvé » en toutes lettres
